

ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

LUTTE CONTRE LE DOPAGE - (n° 2100)

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. JUILLOT, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

(Art. L. 3632-2 du code de la santé publique)

Compléter la première phrase du premier alinéa de cet article par les mots :

« française de lutte contre le dopage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.